



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Nîmes, le 08 FEV. 2018

Service Environnement Forêt
Unité Biodiversité

Réf. : xx/xx

Affaire suivie par : Patrice BENOIT

☎ 04.66.62.65.16

Courriel : patrice.benoit@gard.gouv.fr

Compte-rendu de la réunion de comité de veille du Gard sur le loup du 13 décembre 2017

François LALANNE, secrétaire général de la préfecture du Gard accueille les participants à ce 6^{ème} comité de veille :

Représentants des intérêts agricoles :

Christine GROS,	fédération Gard-Lozère des groupements pastoraux,
Marc DELPUECH,	syndicat ovin du Gard,
Fanny TAMISIER,	syndicat ovin du Gard,
Mathieu MANETTI	jeunes agriculteurs du Gard,
Luc HINCELIN,	commission élevage de la chambre d'agriculture,
Gérald MARTY,	chambre d'agriculture du Gard,

Représentants qualifiés en matière scientifique et technique :

Tiffany VATTIN, CO Gard,

Représentants d'associations agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement :

Jean-François GOSSELIN, Société de Protection de la Nature du Gard – CNPN,
Jacqueline BIZET, Société de Protection de la Nature du Gard,

Autres représentants locaux :

Dominique LYSZCZARZ Entente Causses Cévennes,
Eric BOULY, MSA Languedoc – Gard,

Représentants de l'État et de ses Établissements Publics en charge du suivi du plan loup :

Véronique GUILLON, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes,
Dominique GENTIER, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX

Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr

Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 11,8 cts d'euro la minute depuis un poste fixe. r

Représentants de l'État et de ses Établissements Publics localement :

Régis GALLAIS,	cellule technique Occitanie de l'ONCFS,
André AGULLO,	service départemental du Gard de l'ONCFS,
Didier BROS,	service départemental du Gard de l'ONCFS,
Julien BUCHERT,	Parc National des Cévennes,
Laurette VALLEIX,	Parc National des Cévennes,
Jean-Luc INESTA,	Président de l'association départementale des louvetiers,
Gérard PEREZ,	Office National des Forêts – service chasse,
Romain GUNTZ,	Office National des Forêts – Dourbies,
Claude COLARDELLE,	DDPP du Gard,
Frédérique D'ANDRADE,	DDPP du Gard,
Laurent ROUGES	Gendarmerie de Vauvert
Lydia VAUTIER,	DDTM du Gard, directrice adjointe,
Cyrille ANGRAND,	DDTM du Gard, chef du service environnement et forêt,
Christophe CHANTEPY,	DDTM du Gard, service environnement et forêt,
Patrice BENOIT,	DDTM du Gard, service environnement et forêt,

François LALANNE note une multiplication du nombre des constats de dommages aux troupeaux réalisés depuis le printemps au sud de Nîmes.

Il fait part d'un communiqué publié le matin même par le préfet Auvergne-Rhône-Alpes, coordonnateur du plan loup au sujet du comité national loup qui s'est tenu la veille. L'objectif avait été de présenter le projet du futur plan loup 2018-2023. La réunion a été boycottée par les représentants agricoles. Le préfet coordonnateur compte organiser de nouvelles réunions avec eux.

I – suivi de l'espèce Loup

Régis GALLAIS détaille le bilan national et régional des suivis menés, basés sur les indices et constats recueillis (voir diaporama ci-joint).

Il fait un point sur l'hybridation loup-chien. Le laboratoire ANTAGENE a été retenu dans le cadre d'un nouveau marché spécifique lancé en 2017. L'étude démontre que l'hybridation existe en France mais à un taux faible, comparable aux autres pays européens. Il n'est ni récurrent, ni concentré.

Un collectif de particuliers avait entrepris une démarche d'analyses génétiques avec le laboratoire ForGen. Sur 127 échantillons, 20 sont qualifiés d'hybrides de lignée non italienne. Les services spécialisés de l'ONCFS s'interrogent sur le protocole technique employé. Une rencontre est prévue entre les 2 laboratoires concernés.

Un nouveau marché est en cours de finalisation pour traiter les nouveaux relevés génétiques (crotte, sang, urine, poils). Auparavant, 400 analyses étaient effectuées par an à raison d'une rotation tous les 6 mois. Désormais, 600 à 700 analyses sont prévues avec une rotation tous les 2 mois. La réactivité lors d'un nouveau prélèvement sera donc améliorée.

Patrice BENOIT rappelle le protocole à suivre en cas d'observation d'indice (voir diaporama ci-joint) et affiche les cartes des indices recueillis dans le Gard durant les 3 dernières années.

Une nouvelle formation d'observateurs avertis doit être organisée en mars 2018. Environ quinze éleveurs de différents secteurs du département devraient y participer.

II – indemnisation des dommages

Dominique GENTIER détaille les caractéristiques des dommages aux troupeaux : nombre de constats, nombre de victimes, types de victimes, localisation (voir diaporama ci-joint).

Patrice BENOIT rappelle le protocole à suivre en cas d'attaque d'un troupeau domestique (voir diaporama ci-joint) et affiche les cartes des constats de dommages réalisés dans le Gard durant les 3 dernières années.

Dominique GENTIER précise que des travaux sont en cours pour revaloriser les barèmes existants, notamment sur le calcul des pertes indirectes pour les petits troupeaux.

Mathieu MANETTI demande quelle est l'évolution actuelle de la population de loups en France et la tendance pour les années à venir.

Une augmentation du nombre de ZPP (Zones de Présence Permanente) et de meutes est constatée. Le nombre d'individus est actuellement estimé à 360 (en 2015 et 2016, l'estimation était de 300).

Dominique GENTIER précise que le futur plan loup prévoit de définir un seuil de viabilité à 500 loups sur le territoire national.

Marc DELPUECH fait le parallèle avec l'espèce sanglier qui s'est développé depuis plusieurs dizaines d'années et qu'il est désormais difficile de réguler.

Luc HINCELIN tient à rappeler qu'il avait fait voter en 2006 une motion contre le loup et qu'en 2013, lors de la réalisation de l'analyse de vulnérabilité on l'avait traité de " fou ". Cette étude avait fait ressortir la complexité que l'arrivée du loup engendrerait en Cévennes. Personne ne s'attendait à le voir arriver en Costières. Il faut désormais savoir vivre avec la présence de ce prédateur et chercher à s'en protéger.

III – mesures de protection

Véronique GUILLON rappelle les objectifs et principes du dispositif puis détaille les actions financières (voir diaporama ci-joint).

Luc HINCELIN souligne que le recours à un patou constitue une contrainte importante. Il alerte sur la nécessité d'anticipation chez les éleveurs qui n'ont pas subi de prédation, d'autant qu'il faut au moins un an pour former correctement un chien.

Gérald MARTY précise qu'une démarche existe depuis quelque temps avec d'autres départements pour établir un réseau technique sur les chiens de protection.

Luc HINCELIN présente des risques de prédation sur les bovins Camargue lors des futurs vêlages. Il alerte sur la difficulté de mettre en œuvre des mesures de protection et la possibilité, sans protection, d'obtenir des tirs de défense.

Les mesures de protection existantes dans le cadre de l'appel à candidatures (7.6.1) ne sont pas éligibles. Elles ne concernent que les troupeaux ovins et caprins. Des crédits d'urgence peuvent toutefois être mobilisés sur les bovins.

Fanny TAMISIER note que les mesures proposées sont calées au niveau national. Or le copier/coller à l'échelle locale ne fonctionne pas suffisamment pour être cohérent avec les spécificités de chaque territoire.

Dominique GENTIER informe que l'un des objectifs du futur plan loup est de prendre en compte les caractéristiques départementales pour qu'elles puissent être remontées vers le préfet coordonnateur par les préfets de départements.

Patrice BENOIT affiche la carte annexée de l'arrêté définissant les cercles 1 et 2 dans le Gard pour l'année 2017 (voir diaporama ci-joint) et liste les actions financées dans le cadre des 2 appels à candidatures lancés par le Conseil Régional.

Les filets achetés en 2014 par la DDTM ont été utilisés à Générac.

En dehors de ces zones, les crédits d'urgence ont été mobilisés et 60 filets de protection ont pu être financés par ces crédits chez les 3 éleveurs ayant subi des attaques à Vestric-et-Candiac.

Des problèmes de délais d'instruction des dossiers de financement FEADER sont soulevés. Ainsi, un délai supérieur à 6 mois s'est écoulé entre la fin de l'appel à candidatures et la signature des décisions juridiques d'attribution de subvention. François LALANNE propose que le président de la chambre d'agriculture adresse un courrier au préfet pour faire part de ces dysfonctionnements.

Une proposition de calage des cercles 1 et 2 pour 2018 est formulée.

Après échanges avec les membres du comité, il est choisi :

- de maintenir le classement de toutes les communes déjà en cercle 1 et 2 en 2017,
- de placer en cercle 1 toutes les communes dans lesquelles des constats de dommages ont conclu à une prédation sans écarter le loup,
- de placer en cercle 1 la commune de Nîmes (dont la limite est à une centaine de mètres d'un constat du 3 novembre sur Saint-Gilles),
- de placer en cercle 2 toutes les communes limitrophes de celles en cercle 1 (dans le Gard et dans les autres départements),
- de placer en cercle 2 les communes caussenardes,
- de placer en cercle 2 les communes du SCOT sud Gard.

Véronique GUILLON précise que l'arrêté préfectoral peut être modifié jusqu'au 1^{er} juin de l'année en fonction de l'évolution du contexte de prédation.

IV – protocole d'intervention

Dominique GENTIER expose comment les modalités d'intervention sur la population de loups ont été mises en œuvre sur le territoire national (voir diaporama ci-joint).

Elle précise les évolutions prévisibles de l'arrêté cadre sur les opérations de tirs. L'objectif sera de privilégier les tirs de défense afin de cibler les loups causant des dommages aux troupeaux. Le tir à canon rayé sera autorisé dès la première demande.

Fanny TAMISIER demande une intervention de la brigade loup en Costières en raison des dégâts occasionnés sur ce secteur depuis la fin du printemps.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été évoqués, Lydia VAUTIER remercie les participants et clôt la séance à 12h40.

le préfet,

ps

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE